



SÉCURITÉ HUMAINE DANS L'UNION DU FLEUVE MANO :

Autonomisation des femmes pour répondre à la violence
basée sur le genre dans les communautés frontalières

Richard Reeve

Mai 2010

À propos d'International Alert

International Alert est une organisation indépendante de consolidation de la paix qui travaille depuis plus de vingt ans pour établir les fondations d'une paix et sécurité durables au sein des communautés touchées par les conflits violents. Notre approche est polyvalente : nous travaillons à la fois au niveau local, régional et transfrontalier, avec pour objectifs d'influencer les politiques et les pratiques touchant à la consolidation de la paix et de renforcer les capacités à travers la formation.

Notre travail se concentre sur l'Afrique, l'Asie du Sud, le Sud Caucase, l'Amérique Latine, le Liban et les Philippines. Nos projets thématiques sont menés aussi bien au niveau local, régional qu'international et se concentrent sur des thèmes étroitement liés, essentiels à la consolidation d'une paix durable, notamment le lien entre l'économie et le conflit, les questions sexo-spécifiques, la gouvernance, l'aide au développement, la sécurité et la justice. Nous sommes l'une des ONGs les plus importantes au monde dans le domaine de la consolidation de la paix, avec plus de 125 employés basés à Londres et dans nos 13 bureaux à travers le monde.

© International Alert 2010

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, déposée dans un système de recherche, ni transmise sous toute autre forme ou moyen – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans pleine attribution.

Mise en page par D. R. Ink, info@d-r-ink.com
Photo sur la page de couverture © Sando Moore

Sécurité humaine dans l'Union du fleuve Mano :

Autonomisation des femmes pour répondre à la
violence basée sur le genre dans les communautés
frontalières

À propos de l'auteur

Richard Reeve

Richard Reeve est directeur du Programme Sécurité de International Alert. Il a fait des recherches, des publications et a enseigné sur des questions de sécurité, justice et intervention de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest depuis 2001. Avant de rejoindre International Alert en 2009, il a travaillé au Department de War Studies au King's College de Londres, au programme Afrique de Chatham House, au Jane's Information Group et dans une ONG spécialisée dans le règlement des conflits en Géorgie. Il a également travaillé avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Africaine.

Remerciements

Le présent rapport a été préparé et rédigé par Richard Reeve avec le soutien de Jackson W Speare, Dr Makony Donzo et Alicia Kamara avec l'appui logistique de Kemo Keita. International Alert voudrait remercier Sidiki Camara, Aminata Keïta, Rev. N. Sanford Todd Sr, Amos Gbenyan et tous les animateurs du projet et les organisations partenaires pour la facilitation de la recherche et le soutien sur le terrain, ainsi que tous les membres des communautés cibles qui ont contribué à la recherche ; sans leurs connaissances et leur soutien inestimables, la publication du présent rapport n'aurait jamais été possible. Nous tenons aussi à remercier Julia Weiner et Aurélien Tobie pour leur aide avec la production de la version française de cette publication.

Enfin, International Alert souhaite remercier le Ministère des Affaires étrangères du Danemark qui a financé ce projet. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de International Alert et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue d'aucun de ses bailleurs de fonds.

Contents

Résumé	4
1. Introduction	7
2. Prévalence de la SGBV dans les groupes cibles	9
Types de SGBV	11
3. Sensibilisation et transformation des connaissances, de l'attitude et de la pratique	13
Les animateurs	13
Radios communautaires	18
Influencer le contexte régional	19
4. Sécurité et mécanismes de recours juridique	20
Libéria	20
Sierra Leone	20
Guinée	21
5. Accès à la justice	22
Libéria	22
Sierra Leone	23
Guinée	23
Barrières qui entravent l'accès à la justice	24
6. Conclusions et recommandations	26

Résumé

Violence sexuelle et sexo-spécifique au sein de l'UFM

- La violence sexuelle et sexo-spécifique (*sexual and gender-based violence* : SGBV) est l'une des principales séquelles du conflit régional qui a déchiré pendant quatorze ans (1989-2003) les pays de l'Union du fleuve Mano (UFM) : Guinée, Libéria et Sierra Leone. Des milliers de femmes et de filles, ainsi que de nombreux hommes et garçons ont subi le traumatisme physique et psychologique du viol et de la violence sexuelle pendant la guerre, lorsqu'ils étaient déplacés de leurs maisons ou après leur réinstallation dans les communautés dépourvues de services officiels de sécurité et de justice. En dépit du rétablissement de la police après la guerre, de la présence des services judiciaires et de l'adoption des lois protégeant les droits de la femme, peu de coupables ont été poursuivis avec succès en justice et la culture de l'impunité a persisté. Les structures sociales traditionnelles ont souvent toléré la violence familiale et les pratiques traditionnelles préjudiciables aux jeunes filles en particulier. Par rapport aux hommes, les femmes ont eu des possibilités limitées en matière d'autonomisation que ce soit par le biais de l'éducation, de la croissance économique et d'accès aux droits d'héritage.
- Pour faire face aux énormes défis post-conflit en matière de sécurité des femmes et des filles, International Alert et ses partenaires ont conçu en 2008 une initiative impliquant trois pays en vue de réduire les menaces qui pèsent sur la sécurité individuelle et faire face à la culture de l'impunité autour de la violence sexuelle et sexo-spécifique. Cette initiative a ciblé les communautés affectées par la guerre dans neuf régions frontalières, dont cinq au Libéria, deux en Sierra Leone, et deux en Guinée. Ces communautés vont des villes isolées dans la forêt aux principaux centres urbains. Cette initiative vise à habiliter les communautés à faire pression pour la dénonciation plus systématique et égalitaire de la SGBV, pour une sécurité et des réponses judiciaires à la fois plus justes pour tous et sexo-spécifiques, et pour une réponse sous-régionale cohérente à la violence dans les communautés frontalières.
- Le projet 'Sécurité humaine dans l'UFM' a élaboré une approche programmatique adaptée aux langues et cultures locales pour permettre à un réseau de radios communautaires de remettre en cause les connaissances, attitudes et pratiques locales en matière de violence sexuelle et sexo-spécifique afin de réduire la fréquence de ces actes et la stigmatisation des victimes. Il a développé un réseau d'« animateurs » dans les neuf communautés qui assurent l'information, l'assistance et le plaidoyer en faveur des hommes et des femmes et qui les oriente vers des actions de prévention et de réparation. Les autorités coutumières, notamment les chefs, les anciens et les responsables des organisations féminines, ont été influencées en tant que façonneurs d'opinion et formées en tant que principaux responsables de l'accès à la justice au niveau local. En même temps, International Alert a beaucoup appris sur les défis à relever pour favoriser l'accès à la justice, tant officielle qu'informelle, promouvoir et protéger les droits dans les trois pays et sur la manière dont la violence sexuelle et sexo-spécifique affecte aussi bien les hommes que les femmes.

Garantie de la sécurité et accès à la justice

- La Sierra Leone a fait des progrès considérables en matière de consolidation de la paix depuis la fin de sa guerre au début de l'année 2002, mais sa structure constitutionnelle signifie que le gouvernement national a une présence très limitée hors de Freetown, où les chefs et les présidents des tribunaux locaux exercent une autorité officielle et informelle considérable sur les fonctions politiques et judiciaires. En dépit de l'adoption des lois sur le genre en 2007

et de la mise en place d'unités d'aide à la famille par la police, les tribunaux aux ressources limitées sont débordés par les affaires de violence sexuelle et familiale. Les animateurs du projet ont œuvré pour influencer les chefs, les présidents des tribunaux coutumiers et les autorités religieuses afin de les amener à accroître leurs connaissances et changer leurs attitudes concernant la violence sexuelle et sexo-spécifique et juguler les effets pernicieux de certaines pratiques traditionnelles.

- La reconstruction du Libéria après la guerre a accordé la priorité au rétablissement des tribunaux statutaires et au maintien de l'ordre, en dépit des contraintes financières et logistiques paralysantes et de la dépendance de la plupart des populations rurales vis-à-vis des institutions coutumières. Les problèmes de juridiction, en particulier pour les affaires criminelles, entre les systèmes juridiques statuaire et coutumier parallèles, demeurent non résolus ; il n'existe aucune formation officielle et l'obligation de rendre compte est dérisoire pour les chefs en matière de procédure judiciaire. Les animateurs du projet ont œuvré pour une plus grande sensibilisation sur la législation révisée du Libéria en matière de protection et sur les moyens par lesquels les victimes de violence sexuelle et sexo-spécifique peuvent avoir accès à la justice officielle, escortant les victimes dans les dédales du système judiciaire pour obtenir réparation.
- En Guinée, l'expérience de violence sexuelle et sexo-spécifique est différente de celle qui se vit en Sierra Leone et au Libéria ; certes il n'y a eu aucun conflit armé majeur interne en Guinée, mais sa région forestière au sud a été extrêmement exposée au conflit qui déchire les pays voisins et continue de faire face à une violence intercommunautaire sporadique localisée. Les chefs ont un pouvoir et une influence considérables, mais ce n'est pas reconnu par la loi. La société civile est à l'état embryonnaire et il y a comparativement peu d'activisme de la part de l'État et des acteurs internationaux pour récuser le comportement et l'impunité autour de la violence sexuelle et sexo-spécifique, le plus souvent perpétrée par les forces de sécurité. Les animateurs du projet ont été confrontés à un contexte politique plus instable depuis 2008, mais ont finalement pu organiser des sessions de sensibilisation sur la violence sexuelle et familiale et sur les mécanismes de recours appropriés.

Recommandations

La démocratisation et la démilitarisation en Guinée, la décentralisation au Libéria et la consolidation économique en Sierra Leone présentent des possibilités d'amélioration d'une pratique qui met à mal l'impunité et lutte contre la violence sexuelle et sexo-spécifique en 2011 et au-delà. Soutenus en cas de besoin par les partenaires internationaux, les gouvernements de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, la société civile et les autorités locales doivent consolider les progrès réalisés au cours des dernières années en veillant à :

- harmoniser les lois et les procédures judiciaires entre les acteurs de la justice statuaire et de la justice coutumière afin d'incorporer une législation qui promeut et protège la sécurité et les droits des femmes et des enfants ;
- s'assurer que les lois nationales régissant la violence sexuelle et familiale mentionnent les hommes aussi bien que les femmes en tant que victimes potentielles des actes criminels ;
- fournir les ressources adéquates, notamment en matière de formation, de salaires et d'infrastructures physiques nécessaires au fonctionnement optimal du circuit professionnel, du district et/ou des tribunaux correctionnels sur l'ensemble du territoire national ;
- renforcer les capacités et la prise de conscience parmi les professionnels de la police et de la santé sur la collecte et la manipulation des preuves nécessaires à l'engagement des poursuites judiciaires pour viol et autres formes de violence sexuelle et sexo-spécifique ;

- soutenir le travail des avocats de la communauté ou des auxiliaires juridiques (page 6/ligne 1) formés et dotés de ressources nécessaires pour guider les victimes de la violence sexuelle et sexo-spécifique à travers le système judiciaire ;
- former et sensibiliser les chefs, les présidents de tribunaux et autres pourvoyeurs de justice coutumière sur la législation pertinente en matière de genre, collaborant avec eux pour définir leur rôle et leurs responsabilités au sein d'un système judiciaire intégré ;
- contester les pratiques traditionnelles préjudiciables qui ébranlent la sécurité, le statut social ou le bien-être psychologique des femmes et des filles, notamment les mariages précoces, forcés ou informels, l'initiation précoce ou forcée et les mutilations génitales féminines (MGF) ;
- promouvoir des opportunités éducationnelles et économiques pour les femmes et les filles ainsi que leur participation équitable dans les institutions politiques à tous les niveaux ;
- renforcer les capacités des médias nationaux et régionaux pour faire de la sensibilisation et mettre à mal les pratiques nocives et l'impunité, notamment par la formation des journalistes de sexe féminin et par des reportages qui sensibilisent aux spécificités des sexes.

1. Introduction

Au début de l'année 2008, International Alert et ses organisations partenaires en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone ont lancé une nouvelle initiative sous-régionale financée par le Ministère des Affaires étrangères du Danemark visant à habiliter les citoyens à faire face aux menaces à la fois réelles et/ou ressenties contre la sécurité humaine et la sécurité personnelle vécues par les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les filles, dans la zone affectée par la guerre où les trois États membres fondateurs de l'Union du fleuve Mano (UFM) convergent.¹

Entre 1989 et 2003, ces trois pays ont fait face à une série catastrophique de guerres liées qui ont traversé les frontières de l'UFM, tuant quelque 300 000 personnes et déplaçant plusieurs millions, dont des centaines de milliers se sont réfugiés dans les États voisins de l'UFM. L'une des séquelles de ces guerres sous-régionales et des déplacements est la culture de l'impunité qui entoure la violence sexuelle et sexo-spécifique (*sexual and gender-based violence* : SGBV). Le viol a été utilisé comme arme de guerre pour humilier les populations capturées, en même temps qu'un moyen pour satisfaire des milliers de combattants essentiellement masculins, ainsi que ceux qui contrôlaient les camps. Il s'avère qu'un tel comportement a été institutionnalisé et des preuves anecdotiques suggèrent que la violence sexuelle contre les femmes se serait réellement intensifiée immédiatement après la guerre lorsque les populations déplacées retournaient des camps surtout vers des communautés dépourvues de justice officielle et de services de sécurité avec peu de souvenirs de la vie en paix et en sécurité. Des milliers de femmes et filles, mais également de nombreux hommes et garçons, vivent avec les séquelles psychologiques et quelquefois physiques ou humaines de la SGBV dans toute la sous-région.

Un tel comportement n'a pas été un phénomène isolé. Parallèlement à la violence sexuelle, il y a un héritage de violence familiale et de marginalisation des femmes qui est ancré dans plusieurs cultures patriarcales, en Afrique de l'Ouest mais également ailleurs. Les femmes sont fréquemment traitées comme des biens de leurs maris ou de leurs parents, font l'objet de transactions dans le mariage, souvent à un très jeune âge, ou sont soumises à des punitions violentes. En outre, elles sont souvent privées d'accès à l'éducation, à la justice ou au processus de prise de décision politique, même lorsqu'elles assurent la majeure partie du travail pour l'agriculture, ainsi que l'éducation des enfants et les tâches ménagères. La protection ou l'intervention offerte par l'État est habituellement dérisoire aussi bien avant qu'après le conflit armé, tandis que la coutume a tendance à subordonner au lieu d'autonomiser les femmes pour améliorer leur propre sécurité humaine.

Pour faire face à ces défis post-conflit, International Alert et ses partenaires ont conçu une initiative impliquant trois pays pour réduire les menaces qui pèsent sur la sécurité individuelle, en particulier les menaces contre les femmes et les filles, et pour contester la culture de l'impunité autour de la SGBV. Cette initiative vise à habiliter les communautés à faire pression pour la dénonciation plus systématique et égalitaire de la SGBV, pour une sécurité et des réponses judiciaires plus compréhensives et sexo-spécifiques, et pour une réponse sous-régionale cohérente à la violence dans les communautés frontalières. Le projet a élaboré une approche programmatique adaptée aux langues et cultures locales pour un réseau de radios communautaires le long des frontières des trois pays afin de promouvoir un dialogue transformateur qui remet en cause les connaissances, attitudes et pratiques locales autour de la SGBV afin de réduire la fréquence de ces actes et la stigmatisation des victimes. Il a également développé un réseau d'« animateurs » dans neuf

¹ La Côte d'Ivoire est officiellement devenue membre de l'UFM en mai 2008 et a également connu une histoire récente de conflit violent, en partie influencée par la situation libérienne. Elle n'était pas prise en compte dans ce projet tel que formulé en 2007.

communautés affectées par la guerre qui assurent l'information, l'assistance et le plaidoyer en faveur des hommes et des femmes afin de les guider par des actions de prévention et de réparation, notamment l'accès aux systèmes statutaires de sécurité et de justice.

Le présent rapport se propose de cerner les expériences du projet sur plus de deux ans et demi dans le cadre du travail effectué dans les contextes respectifs liés, mais assez spécifiques, des trois pays. Il examine l'ampleur de la SGBV et de la violence familiale telles que vécues dans les communautés cibles, expose en détail les défis et les meilleures pratiques du personnel du projet dans ses efforts visant à sensibiliser et à changer les attitudes et les pratiques, puis il analyse les défis particuliers qu'il faut relever pour assurer l'accès à la sécurité et à la justice (statutaire ou coutumière) dans les différentes communautés cibles. Il conclut par une série de recommandations en vue de l'amélioration de l'accès à la sécurité et à la justice pour les femmes, les filles et autres groupes vulnérables au sein de l'UFM.

Organisations partenaires de International Alert

En plus du travail avec les radios communautaires, le travail d'International Alert sur la sécurité des femmes et des filles dans l'UFM a bénéficié des partenariats d'un large éventail d'organisations qui soutiennent les animateurs et le développement du matériel de campagne et de communication audiovisuelle. La genèse du projet s'est inspirée des expériences partagées par des organisations telles que la Foundation for International Dignity (FIND), le Comité américain pour les réfugiés (ARC), le Secrétariat des ONG de femmes du Libéria (WONGOSOL), le Liberian Women's Institute (LWI), l'Association des avocates du Libéria (AFELL) et les femmes journalistes du Libéria (FEJAL). Les principaux partenaires de mise en œuvre sont les suivants :

Le Corps guinéen pour la paix et le développement (CGPD) qui est une ONG engagée dans l'implication des jeunes Guinéens dans le développement socio-économique du pays et la consolidation de la paix.

Femmes pour le développement intégré et la promotion humaine (FEDIPHU) est une ONG des femmes guinéennes qui se consacre à la protection et à l'amélioration de la situation socio-économique des femmes, des jeunes et des enfants dans les zones rurales de la région forestière.

Flomo Theatre Productions est une compagnie théâtrale libérienne qui se spécialise dans le théâtre communautaire et les productions théâtrales radiophoniques pour promouvoir les cultures de paix et de développement.

Liberian Women's Media Action Committee (LIWOMAC) est une initiative dont l'objectif consiste à promouvoir la responsabilisation des journalistes de sexe féminin et le reportage sur les questions qui revêtent une importance pour les femmes.

Network Movement for Justice and Development (NMJD) est une ONG sierra-léonaise œuvrant pour permettre à la société civile de devenir plus forte, en particulier les jeunes et les femmes, et à bâtir une culture de paix.

Le Syndicat de la presse du Libéria (PUL) est le principal organisme qui représente les journalistes libériens.

Women in Peacebuilding Network (WIPNET) est un réseau d'organisations féminines au Libéria qui ont été actives dans la bataille pour la paix pendant la guerre et pour les droits des femmes et la paix sociale depuis la fin de la guerre.

2. Prévalence de la SGBV dans les groupes cibles

Le Libéria est souvent présenté comme le pays ayant enregistré des taux de violence sexuelle contre les femmes figurant parmi les plus élevés du monde entier, avec les régions du pays les plus affectées par le conflit armé – les pays voisins à la Guinée et à la Sierra Leone – présentés comme ayant subi le pire pendant et peut-être après la guerre.² Des études réalisées par le International Rescue Committee, dans les camps de réfugiés en Sierra Leone en 2003, ont indiqué que 73 pour cent des résidentes ont été victimes de violence sexuelle avant de fuir le Libéria.³ Les évaluations de la SGBV menées par l'Organisation Mondiale de la Santé dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les centres de santé en 2004 et 2005 ont conclu que 80 à 82 pour cent des femmes interrogées ont subi la SGBV pendant le conflit ou immédiatement après sa fin.⁴ D'autres études ont indiqué des incidences comparativement plus élevées de violence sexuelle subie par les ex-combattantes. Certes ces études et ces chiffres peuvent être critiqués au nom d'un échantillonnage tributaire d'une définition partielle et excessivement large de ce qu'est la violence sexuelle, mais leurs résultats sont révélateurs de l'ampleur de la SGBV, en particulier parmi les personnes déplacées et associées aux combats.⁵ De même, des niveaux épouvantables de violence sexuelle contre les femmes et les filles ont été enregistrés en Sierra Leone lors de son conflit qui a duré onze ans, dans la zone de guerre, au sein de l'immense population déplacée et parmi ceux qui ont été recrutés ou enrôlés de force par les forces combattantes. L'exposition des hommes et des femmes à la violence sexuelle, à la fois en tant que victimes et auteurs, a traumatisé une grande partie de la population et a profondément affecté les identités familiales et sexuelles, les rôles et les relations.

Dans le sud de la Guinée, où le déplacement des populations et l'occupation par les factions armées ont été limités, la situation a été quelque peu différente, quoique la présence de centaines de milliers de réfugiés dans les camps ait introduit l'expérience libérienne et sierra-léonaise dans le pays. Tout comme ces pays voisins où la grande majorité des viols et des agressions sexuelles enregistrés ont été perpétrés par les forces combattantes, les forces de sécurité de la Guinée ont une réputation extrêmement négative en matière de violence contre les femmes. Plus particulièrement, le 28 septembre 2009, les forces de sécurité guinéennes à Conakry ont recouru systématiquement au viol collectif pour réprimer une protestation de l'opposition. Les documents ont fait état d'au moins 109 femmes violées, agressées sexuellement ou soumises à l'esclavage sexuel et ont été transmis à la Cour pénale internationale qui a qualifié ces violences de crimes contre l'humanité.⁶ La majorité des auteurs étaient prétendument les dernières recrues originaires du sud de la Guinée et du nord du Libéria.⁷ La SGBV perpétrée par les forces sécurité et les milices a également été enregistrée dans le sud de la Guinée dans un contexte culturel national de quasi-totale impunité pour ces hommes en uniforme. À la différence de la Sierra Leone de l'après-guerre (depuis 2002) et du Libéria (depuis 2004), aucun processus de réforme significatif ou de professionnalisation du secteur de la sécurité en Guinée n'avait commencé au moment de la mise en œuvre du projet.

2 Les trois comtés libériens sur lesquels le présent projet s'est concentré – Bong, Lofa et Gbarpolu – ont dénoncé de plus grands taux de violations en temps de guerre (pas seulement en matière de SGBV) que tous les autres comtés hors de Monrovia/Montserrado à la Commission Vérité et réconciliation (CVR). Ensemble, ils ont représenté le tiers de toutes les victimes et violations enregistrées. *Rapport final consolidé de la CVR (2009)*, p. 257. Disponible à l'adresse http://www.trcofliberia.org/reports/final/volume-two_layout-1.pdf

3 Cité par Ward, J. et Marsh, M. (2006). *Sexual violence against women and girls in war and its aftermath: Realities, responses and required resources*, Bruxelles Document d'information du FNUAP.

4 Omanyondo, M.-C. (2005). *Sexual gender-based violence and health facilities needs assessment (Lofa, Nimba, Grand Gedeh and Grand Bassa counties)*, OMS.

5 Une étude nationale plus complète datant de 2008 a produit des statistiques selon lesquelles environ une Libérienne sur six a subi des violences sexuelles pendant la guerre. Voir Johnson, Asher, Rosborough, Raja, Panjabi, Beadling et Lawry (2008). 'Association of combatant status and sexual violence with health and mental health outcomes in post-conflict Liberia', in *Journal of the American Medical Association*, Vol. 300, No.6, pp. 676-690.

6 Rapport de la Commission internationale d'enquête mandatée pour établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre 2009 en Guinée, 18 décembre 2009 UN Doc S/2009/693. Disponible à l'adresse http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2009/693.

7 Ibid., p.13.

La SGBV ne se manifeste pas simplement en temps de conflit armé ni n'est perpétrée uniquement par des hommes armés. Dans la région cible des territoires frontaliers de l'UFM, le conflit armé a radicalement bouleversé les relations sociales et sexo-spécifiques tandis que la paix, le rapatriement et le retour ont facilité les tentatives de restauration du statu quo social. Ainsi, les rôles et les responsabilités au sein des communautés ont souvent changé de manière radicale lorsque les jeunes, investis du pouvoir des armes et du butin de guerre, ont défié l'autorité des chefs, des anciens et des responsables locaux en matière de pouvoir et d'influence. La guerre a bouleversé les rôles économiques en détruisant les infrastructures, les exploitations agricoles et les entreprises, tandis que les programmes de réhabilitation et de réintégration peuvent avoir redistribué les emplois et les ressources aux ex-combattants. Dans le nord du Libéria et l'est de la Sierra Leone en particulier, il y a eu un décalage entre le retour des populations déplacées et la restauration d'une police d'État et de la présence judiciaire. Ce vide a entretenu la culture de l'impunité développée pendant la guerre et perpétuée par l'accès incontrôlé aux armes et la violence. Des preuves anecdotiques suggèrent que la SGBV au Libéria s'est réellement aggravée dans les années postérieures à 2003 avec le retour des personnes déplacées et des ex-combattants dans leurs communautés.

Le pendant de la SGBV est la violence domestique et la violence sexuelle au sein de la famille qui constitue traditionnellement un sujet tabou pour le débat public ou les poursuites judiciaires dans tous les trois pays. L'humiliation en temps de guerre, la frustration économique post-conflit et les tentatives de réaffirmation des rôles « traditionnels » assignés à chacun des sexes au sein de la famille et du clan peuvent avoir exacerbé les tendances suscitées par une telle violence et encouragé l'abandon de famille et le manque de soutien des enfants par les maris et les pères. Les lois nationales sont en train de rattraper progressivement leur retard par rapport à ces mauvais traitements, mais les attitudes sont souvent difficiles à changer, en particulier lorsque les pratiques coutumières, quelles que soient leurs conséquences désastreuses sur le plan physique ou psychologique, sont concernées.

Sujets tabou : À propos des MGF

Une question que les animateurs ont éprouvée des difficultés à affronter dans leur travail sur l'amélioration de la sécurité des filles est celle des mutilations génitales féminines (MGF) ou des ablations génitales féminines (AGF). Souvent désignées sous le nom pudique de « pratiques traditionnelles nocives », les MGF varient selon les tribus, mais il s'agit d'une forme de violence qui cible en particulier les filles (bien que les garçons soient aussi circoncis dans des cérémonies comparables) et sont exclusivement perpétrées par des femmes plus âgées, souvent issues de leurs propres familles.

Au Libéria et en Sierra Leone, les MGF ne sont pas explicitement illégales, bien que les décès qui s'ensuivent fassent de temps à autre l'objet de poursuites judiciaires. En Guinée, elles sont illégales en vertu de l'article 305 du Code pénal. Toutefois, les auteurs ne sont rarement, voire jamais, poursuivis et le taux de filles soumises aux MGF est estimé à 96 pour cent, plus élevé qu'en Sierra Leone (90 pour cent) et dans le nord du Libéria.⁸ Les MGF sont souvent réglementées et exécutées par les sociétés secrètes des femmes communément appelées Sande ou Bundu, qui sont chargées de l'initiation des jeunes à la société adulte dans la plupart des régions rurales. De nombreux animateurs tiennent à préserver les traditions dans leurs communautés et la plupart d'entre eux sont d'accord qu'une remise en cause directe du Sande ou Poro (équivalent masculin) pourrait être nuisible aux bonnes relations qu'ils ont établies avec les anciens et les communautés.

⁸ Agence des frontières et de l'immigration du Royaume-Uni (2008). *Female Genital Mutilation: Country of Origin Information Report*, Home Office, Londres. Les estimations et leurs sources originales varient. Les estimations pour le Libéria font état d'une prévalence de 60 pour cent, mais le nord a la réputation de présenter une prévalence supérieure à la moyenne nationale.

En dehors de la Guinée, l'évocation des MGF devant les hommes et en particulier à la radio demeure un sujet tabou. Cependant, les animatrices au Libéria et en Sierra Leone ont pu calmement faire face au problème au sein de leurs communautés en abordant les anciennes qui dirigent les sociétés Sande. Au lieu de condamner catégoriquement une pratique qui revêt une importance considérable dans la société rurale, les animatrices se sont évertuées à convaincre les autres femmes que les ablations génitales doivent être soit consensuelles quand la fille a atteint l'âge de décider par elle-même de devenir membre de la Sande, soit purement symboliques. Les attitudes changent par rapport à d'autres pratiques traditionnelles comme le mariage forcé. Tandis que l'initiation avait l'habitude d'impliquer plusieurs années d'« éducation de brousse », la norme ne prescrit actuellement que quelques mois et les animateurs ont réussi à persuader les sociétés de procéder aux initiations pendant les vacances scolaires. Quelques communautés, surtout dans le sud de la Guinée, mais également à Kongba au Libéria, ont décidé de rejeter complètement la pratique des MGF.

Types de SGBV

Dans la mesure où il n'existe pas de définition standard de ce qui constitue la SGBV, il a été essentiel pour International Alert d'accéder à une compréhension de ce que la sécurité et la violence signifiaient pour les femmes dans la région cible. Avant de concevoir son projet portant sur la sécurité humaine, International Alert a mené une enquête sur les besoins par rapport à la sécurité et à la justice pour les femmes et les filles dans les trois pays au début de l'année 2008 et l'a soumise à un exercice de validation auprès des partenaires locaux. Le personnel du projet, les organisations partenaires et les animateurs communautaires ont également comparé les expériences et les besoins lors d'une rencontre régionale à Nzérékoré en Guinée au mois d'avril 2010. Les parties prenantes ont perçu le défi sous-régional à relever pour la sécurité des femmes et des filles comme étant tridimensionnel : prévalence de la SGBV, définie au sens large ; statut économique, juridique et social de subordination des femmes ; et absence de capacité ou de volonté dans les secteurs de la justice et de la sécurité pour assurer la protection et la réparation.

Les types de SGBV identifiés par les activistes locaux et les animateurs communautaires étaient les suivants :

- le viol, les abus sexuels et les attouchements ;
- la maltraitance et la violence familiales – bastonnade de la femme et des enfants, agression verbale ;
- la prostitution et l'exploitation sexuelle ;
- le harcèlement sexuel ;
- le trafic humain et le trafic des enfants ;
- la grossesse non-désirée des adolescentes ;
- les mariages précoces et forcés ;
- l'abandon de famille et le manque de soutien des enfants par les maris ;
- les mutilations génitales féminines et l'initiation aux sociétés secrètes sans consentement.

Le contexte de subordination féminine a été situé sous l'angle des éléments suivants :

- analphabétisme et manque ou refus de scolarisation des filles ;
- manque de possibilités économiques, en particulier du travail, pour les femmes ;
- statut social de subordination dans la famille ou le ménage, le clan et la tribu ;
- absence ou déni de droits légaux en matière de succession ;
- manque de contrôle sur l'état civil - mariage et divorce officialisés.

De tels facteurs sont généralement aggravés par l'extrême pauvreté, l'isolement physique et le caractère rural de la plupart des communautés cibles. Le manque de capacité et de volonté en matière de sécurité et de justice affecte à la fois les systèmes statutaire et coutumier et est examiné dans les lignes qui suivent.

Les hommes en tant que victimes : Violence familiale et sexuelle au Libéria

Le centre d'intérêt du travail de International Alert avec les neuf communautés dans l'UFM réside dans l'autonomisation et la protection des femmes et des filles, mais la violence sexuelle et sexo-spécifique ne se réduit nullement aux femmes en tant que victimes et aux hommes en tant qu'auteurs. Bien que le sujet soit quelque peu tabou pour être abordé en public, les hommes sont souvent la cible de violences sexuelles (souvent, mais pas exclusivement, perpétrées par d'autres hommes) et du mauvais traitement en famille infligé par leur conjointe ou des proches de sexe féminin. Au cours d'émissions radio et de débats communautaires, les questions suivantes ont souvent été posées aux animateurs : « les hommes peuvent-ils être victimes de violences sexo-spécifiques » ? et « les femmes peuvent-elles faire subir de mauvais traitements aux hommes » ? Les formations des travailleurs judiciaires ont également invité les participants à ventiler les types de SGBV subis par les hommes et les femmes. À la différence de la violence contre les femmes, les connaissances, attitudes et pratiques autour de la violence infligée aux hommes par les femmes n'ont pas encore été abordées ouvertement ou remises en cause par le passé. Le stigmate lié au phénomène d'hommes victimes de la SGBV est plus important que celui des victimes et il s'avère que l'on fait très peu cas du problème ou de ce qu'il convient de faire pour y remédier.

Dans la première étude comparative systématique des expériences des hommes et des femmes sur les violences sexuelles pendant la guerre libérienne, une équipe de chercheurs américains et libériens a recouru à un échantillonnage aléatoire pour identifier et interroger 1 666 Libériens adultes dans tout le pays en mai 2008.⁹ Leurs résultats ont montré que les femmes se présentant à la fois comme ex-combattantes et non-combattantes avaient plus de chances d'avoir subi des violences sexuelles que les hommes exerçant les mêmes rôles, tandis que les hommes avaient globalement plus de chances (19,2 pour cent) d'avoir subi les violences sexuelles que les femmes (16,3 pour cent). Cette situation s'expliquait par le fait qu'une plus grande proportion des hommes interrogés s'étaient identifiés comme ex-combattants, une catégorie avec quatre ou cinq fois plus de chances de subir les violences sexuelles que les non-combattants aussi bien chez les hommes que chez les femmes.¹⁰ Environ un tiers des ex-combattants masculins ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles, majoritairement perpétrées par d'autres combattants.

En dépit de cette prévalence élevée de Libériens de sexe masculin vivant comme victimes de la SGBV, le sujet fait l'objet de peu de recherches et de débats même au sein des familles et des communautés. Il est probable que l'impact psychologique soit intense et qu'il ait d'importantes ramifications pour les rôles assignés à chacun des sexes et la violence au sein de la société libérienne post-conflit.

⁹ Johnson, Asher, et al (2008). Les ventilations des statistiques par comté ou par district ne sont pas disponibles.

¹⁰ Ibid. Les auteurs suggèrent qu'un tiers des combattants au Libéria étaient de sexe féminin, révélant ainsi que les femmes et les filles participaient activement au conflit. Les statistiques officielles de DDDR, sur la base d'une définition plus restrictive du combattant, montrent que 24,4 pour cent des ex-combattants désarmés et démobilisés étaient des femmes et des filles.

3. Sensibilisation et transformation des connaissances, de l'attitude et de la pratique

L'objectif central de l'initiative a consisté à sensibiliser les uns et les autres à la portée et l'étendue de la violence basée sur le genre dans les communautés cibles et à initier un dialogue au niveau local qui transforme les attitudes et les pratiques à l'égard de la réduction et de l'éradication éventuelle de la violence et du mauvais traitement entre les hommes et les femmes d'une part, les adultes et les enfants d'autre part. Une double stratégie a été employée grâce à une programmation sur mesure des émissions radiophoniques dans les langues vernaculaires dans un réseau de radios communautaires, et grâce à la formation et au déploiement des équipes d'« animateurs » dans chacune des communautés afin de remettre en cause l'impunité, prodiguer des conseils et autonomiser les populations locales pour la promotion de leur propre sécurité et l'accès à la justice. Enfin, les expériences et les difficultés des différentes communautés sont utilisées pour qu'elles puissent servir à des fins de mobilisation face aux différents gouvernements nationaux et organisations régionales en vue de les encourager à soutenir une sécurité plus efficace et assurer la justice.

Les animateurs

L'engagement avec les neuf communautés cibles est la fonction des « animateurs » recrutés à l'échelle locale par International Alert et ses partenaires. Les animateurs résident dans la communauté et sont bien connus pour leur travail sur la défense des droits liés au genre, soit à travers les médias (radio locale), soit à travers l'intercession juridique ou en tant que professionnels et autorités religieuses.

Au Libéria, il y a deux animateurs par communauté, l'un de sexe masculin et l'autre de sexe féminin le plus souvent, et d'habitude un présentateur et un professionnel sur les ondes de la radio. Dans des communautés comme Zorzor, où la population est composée de Loma et de Mandingo, un animateur est issu de chaque communauté ethnique ou religieuse. En Sierra Leone et en Guinée, il y a quatre ou cinq animateurs par communauté, ce qui reflète une plus grande taille de ces centres essentiellement urbains.

Le profil des animateurs ainsi que le contexte local et national ont influencé la manière dont les communautés les ont accueillis. En Sierra Leone, où l'administration coutumière est la plus solide, le projet a associé les anciens de la communauté qui ont de fortes accointances avec les familles des chefs qui rendent la justice. À Soro Gbema, un imam de la localité est l'un des animateurs ; à Voinjama au Libéria un pasteur méthodiste intervient comme animateur et travaille en étroite collaboration avec le chef Mandingo local et l'imam. En Guinée, où l'accent est au départ mis sur la sensibilisation, il y a à la fois un plus grand rôle à jouer par les jeunes comme animateurs et une plus grande importance accordée à la coordination des activités avec les autorités régionales, préfectorales et municipales.

De nombreux animateurs au Libéria ont eu à surmonter le scepticisme initial, affiché surtout par les hommes, à propos de l'idée d'autonomisation des femmes, qui pour de nombreuses personnes, était partie intégrante d'une campagne organisée par les pays occidentaux visant à promouvoir les droits individuels sans les responsabilités collectives ou à encourager les femmes à être insolentes et irrespectueuses. Ainsi, l'engagement avec les hommes au sein de la communauté a été aussi important que le travail avec les femmes. À Vahun et dans les autres communautés, les animateurs ont promu le message selon lequel une culture de paix familiale

signifie non seulement que les maris ne doivent pas bastonner leurs femmes, mais aussi que les femmes ne doivent pas agresser verbalement ou physiquement leurs maris. Le problème de violence conjugale envers les hommes a été soulevé pour la première fois et a commencé à perdre une partie du stigmate qui l'entoure dans la mesure où les hommes et les femmes viennent vers les animateurs pour demander des conseils et des informations. À Zorzor, un animateur du projet originaire de la communauté Mandingo a travaillé en collaboration avec la mosquée dans le but de repérer les droits de la femme dans le Coran et d'établir une distinction entre les enseignements islamiques et pratiques traditionnelles néfastes.

Les animateurs ont eu une certaine liberté pour définir les moyens qu'ils utilisent en vue de sensibiliser et changer les attitudes et les pratiques dans leurs communautés. La plupart d'entre eux ont travaillé de manière significative avec la radio communautaire sur des programmes d'information publique et des émissions de tribune libre sur des problèmes particuliers liés à la violence basée sur le genre. Plusieurs autres ont organisé des « consultations » ou « expositions itinérantes », annoncées à la radio, dans lesquelles ils visitent les communautés isolées le jour du marché pour éduquer les populations locales et faire passer leurs messages. Certains ont utilisé des tribunes respectées comme la mosquée, l'église ou les conseils des sages pour diffuser leur message. Tous ont travaillé avec subtilité au sein de leurs communautés pour convaincre leurs amis, leur famille, les chefs et les dirigeants de la communauté de la nécessité de mettre un terme à la violence ou à la discrimination contre les femmes et les filles.

Démarrage de la sensibilisation dans le sud de la Guinée

Parce qu'elle n'est pas d'une façon générale considérée comme un pays qui sort d'un conflit, la Guinée représente un contexte tout à fait différent pour lutter contre la SGBV et travailler sur la consolidation de la paix en général par rapport à la Sierra Leone et au Libéria. Les ONG locales et internationales n'ont pas eu le même accès au financement international pour les programmes de reconstruction et de réhabilitation, y compris dans les régions dévastées par le conflit en 2000-01. Certes, le sud de la Guinée est la région la plus exposée à l'activisme des ONG, mais nombre de ces ONG et agences des Nations Unies sont parties en même temps que les réfugiés sierra-léonais et libériens rapatriés. Des préoccupations au sujet de la gouvernance et de la corruption sous le président Lansana Conté et le régime militaire qui lui a succédé ont amené de nombreux bailleurs de fonds à suspendre l'aide non humanitaire. En effet, l'idée d'une société civile reste très faible au sein de la Guinée rurale, même si la présence de l'État y est de plus en plus ressentie avec gêne, et il y a une culture de coordination très étroite des activités avec l'administration locale. Ainsi, même dans le sud de la Guinée, il existe peu de groupes de la société civile qui se mobilisent contre la SGBV et les panneaux d'affichage d'informations publiques présents dans les villes et sur les voies publiques de l'autre côté de la frontière, au Libéria, sont rarement vus.

Contrairement au Libéria, les animateurs du projet ont commencé à y travailler en ciblant les femmes, les filles et les hommes vivant dans de grandes communautés urbaines. Il s'agit des communautés où il existe plus une forte concentration de populations locales, de réfugiés et de responsables (administratifs, coutumiers et militaires) et, par conséquent, où le message de sensibilisation initial a des chances d'avoir le plus grand impact. Les animateurs ont utilisé des endroits peu conventionnels pour leurs campagnes locales de sensibilisation. En plus de l'utilisation de la radio communautaire, de la collaboration directe avec les autorités locales et de l'organisation des réunions ou des ateliers avec des groupes établis comme les ONG féminines, les animateurs se sont rendus directement dans des lieux publics dans les communautés où les femmes se réunissent et discutent ensemble : les marchés et les salons de beauté, par

exemple. Le premier offre un grand réseau de femmes, mobiles et relativement expérimentées dans les activités transfrontalières, mais également parmi les plus exposées à la violence ou à la discrimination. Le second offre des audiences informelles de femmes sans présupposer un activisme dans des organisations communautaires et constituent d'excellents centres de diffusion pour des messages portant sur le changement des comportements pour influencer un grand nombre de femmes.

Radios communautaires

La radio est le principal média dans toute l'UFM où la réception de la télévision et la distribution des journaux se font uniquement dans les plus grandes villes. Dans la plupart de communautés cibles, les animateurs travaillent comme présentateurs dans les radios locales qui diffusent également des productions théâtrales radiophoniques spécialement conçues et une programmation d'informations publiques destinées à accroître les connaissances et à changer les attitudes et les pratiques. Quatre radios sur les huit utilisés (à Jorwah, Kongba, Vahun et Voinjama) font partie du réseau de radios communautaires du projet Liberia Media de International Alert. Elles diffusent toutes une programmation factuelle, des émissions de débat, des pièces de théâtre radiophonique et des refrains publicitaires développés avec les partenaires du projet en matière de médias et de théâtre et souvent présentés par des animateurs locaux. Des pièces de théâtre au scénario écrit par le Flomo Theatre Company sont réalisées sur mesure, sur la base des problèmes de sécurité entre les deux sexes soulevés par les communautés cibles ; elles sont destinées à animer le débat et sont traduites en quatre langues vernaculaires – kissi, kpelle/kpélé, mandingo/maninka et mende. Flomo a également présenté ses productions théâtrales directement aux communautés en anglais libérien et en français.

Ces radios sont détenues et gérées par la communauté elle-même et constituent souvent la seule source d'information médiatique pour les communautés vivant hors du réseau de la radio nationale. Située à la frontière Libéria-Guinée par exemple, la radio communautaire de Jorwah émet en direction des deux pays en kpelle, en anglais et en français et peut être reçue à la préfecture de Yomou en Guinée. Avec les forêts et les collines qui entravent la réception des signaux de la télécommunication mobile et de la radio nationale à Jorwah, la radio communautaire est souvent le seul relais pour les autorités libériennes ou la Mission des Nations Unies au Libéria (UNMIL) à plusieurs heures de route. La plupart de radios locales libériennes retransmettent les émissions nationales à partir des stations comme la radio de l'UNMIL ou Star Radio et quelquefois, leurs reporters sont invités à désigner des correspondants locaux pour les réseaux nationaux. Les radios guinéennes et sierra-léonaises ont le droit de diffuser des contenus de la chaîne de radio de l'État.

Toutes les radios utilisées dans le présent projet émettent dans les langues vernaculaires et, hormis Bo, sont reçues dans deux ou trois pays [voir carte]. Les principales langues sont le kissi, kpelle/kpélé, krio, loma/toma, mandingo/maninka et le mende, ainsi que l'anglais et le français.

Profils communautaires

Depuis 2008, International Alert et ses partenaires ont travaillé avec neuf communautés dans le nord du Libéria (cinq), le sud-est de la Sierra Leone (deux) et le sud de la Guinée (deux) pour autonomiser les femmes et les filles locales en vue de l'amélioration de leur propre sécurité. Les communautés ont été choisies sur la base de la proximité avec les radios communautaires, la contiguïté des frontières internationales ou l'exposition aux facteurs transfrontaliers tels que le commerce, la migration forcée ou la propagation du conflit armé et pour inclure une large gamme de cultures et de langues frontalières. Les communautés cibles sont diverses, allant de trois grandes villes à des districts forestiers ou miniers isolés, et ont rencontré diverses difficultés dans la promotion de la sécurité humaine. Elles sont toutes fragiles et portent les cicatrices physiques et psychologiques de la violence armée des années 1990-2003 et de l'impunité qui s'en est suivie ; au moins deux d'entre elles ont vécu la violence mortelle depuis 2008.

Guinée

En Guinée, le projet a fonctionné dans deux préfectures proches des frontières libérienne et sierra-léonaise. Certes, la Guinée n'est pas habituellement considérée comme un pays qui sort d'un conflit, mais la région forestière du sud dans laquelle les deux préfectures se trouvent a une histoire de violence et de déplacement comparable à celle de ses deux voisins.

Guéckédou – au point de convergence entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, Guéckédou est la préfecture la plus touchée par la guerre en Guinée, subissant une agression directe de ses deux voisins en 2000-2001 et abritant des dizaines de milliers de réfugiés. Avec une population estimée à plus de 150 000 habitants, elle est la plus grande ville dans l'aire linguistique kissi qui s'étend sur les trois pays. Autrefois concurrente de Nzérékoré, son économie fondée d'échanges ne s'est pas encore remise de la dévastation de la guerre.

Nzérékoré – Avec une population estimée à 250 000 habitants, Nzérékoré est la deuxième ville de la Guinée et la plus grande au sud de la Guinée. Elle a longtemps été le point d'accueil de la plus forte concentration de réfugiés en provenance du Libéria ainsi que de quelques-uns venant de la Côte d'Ivoire et de la Sierra Leone. C'est également le principal marché sous-régional par ailleurs fortement peuplé de soldats. La population locale est essentiellement constituée de Guerzé (kpelle) et de Malinké (mandingo), auxquels se sont joints plusieurs migrants issus de toute la sous-région. Tout récemment en février 2010, des violences ethniques ou religieuses ont été sporadiques dans la ville, et ont été exacerbées par les tensions au sein de l'armée guinéenne depuis sa prise du pouvoir par la force en décembre 2008, l'armement des milices en 2000-2001, et l'afflux massif des réfugiés en 1990-2003.

Libéria

Au Libéria, le projet a inclus cinq communautés à proximité des frontières de la Guinée (trois) et de la Sierra Leone (deux). Celles-ci étaient parmi les communautés les plus affectées pendant et après la guerre et comprennent aussi bien des districts ruraux enclavés que des centres commerciaux et des centres de services urbains.

Jorwah dans le comté de Bong – Jorwah est une petite ville sur la frontière guinéenne dans le nord-ouest du comté de Bong. Le district de Panta qui l'entoure a une population d'environ 17 000 habitants, majoritairement issue du groupe ethnique Kpelle, qui est également dominante de l'autre côté de la frontière guinéenne, où de nombreuses femmes de la localité se livrent aux activités commerciales. Autrefois capitale de district située sur un bon axe routier non loin de la ferme modèle du président Tolbert (1971-1980), Jorwah a été détruite et désertée pendant la guerre et n'a actuellement, en dehors d'une agriculture rudimentaire, aucune présence administrative officielle. Il existe très peu de services locaux et les liaisons routières au reste du Libéria sont très impraticables, même en saison sèche.

Kongba dans le comté de Gbarpolu – Kongba est un district enclavé d'environ 15 000 habitants qui se trouve dans les collines couvertes de forêt équatoriale du comté de Gbarpolu au nord-ouest, près

de la frontière sierra-léonaise. La population est composée des Gola et des Mende ainsi que de nombreux migrants libériens et sierra-léonais attirés par les perspectives de l'exploitation minière des diamants alluviaux dans les fleuves environnants. La route antérieure à la guerre, qui reliait le comté de Lofa à Monrovia en passant par Kongba, est quasiment impraticable. La présence de l'État y est limitée.

Vahun dans le comté de Lofa – Vahun est sans doute le district le plus isolé dans le nord du Libéria. Avec la fermeture de la route forestière qui traverse Kongba, le district n'est plus accessible actuellement qu'à partir de Kolahun par une route trop cahoteuse et escarpée pour la plupart de véhicules, même en saison sèche. Les échanges avec la Sierra Leone voisine sont beaucoup plus faciles. En tant que plateforme de lancement pour le premier assaut du RUF en Sierra Leone, Vahun a été accablée par le conflit dans les deux pays. Après avoir accueilli des milliers de réfugiés sierra-léonais vers la fin des années 1990, la quasi-totalité de la communauté linguistique Mende forte de 17 000 habitants a séjourné en Sierra Leone entre 2000 et 2004 ; la plupart des marchandises proviennent encore du pays voisin et les leones circulent en même temps que les dollars libériens. Vahun abrite une administration de district et dispose d'une maigre police, de services d'immigration et d'une présence magistrale ; cependant, elle doit en grande partie s'occuper d'elle-même.

Voinjama dans le comté de Lofa – Avec une population d'environ 26 000 habitants, Voinjama est la capitale du comté de Lofa et la sixième plus grande ville du Libéria. Située à quelques encablures de la frontière guinéenne, elle était le quartier général des rebelles du LURD pendant sa campagne de 2000-2003 au cours de laquelle la plus grande partie de la population s'était déplacée. Les services de base, les bâtiments et les activités commerciales ont à peine été restaurés depuis la guerre. La diversité des populations de Voinjama est l'une des plus grandes du Libéria sur les plans ethnique et religieux, dont un très grand nombre de Guinéens. Les tensions entre musulmans et chrétiens dans la ville ont dégénéré en violence mortelle en février 2010.

Zorzor dans le comté de Lofa – Autrefois, Zorzor était le principal centre commercial du comté de Lofa sur la frontière Libéria-Guinée, mais la ville a été rasée pendant la campagne de 2000-2003. Sa population diversifiée est actuellement estimée à près de 6 000 habitants, essentiellement composée des Loma et des Mandingo, qui forment un district de 40 000 habitants. Une certaine activité commerciale a repris, mais la ville demeure gravement touchée.

Sierra Leone

En Sierra Leone, le projet a associé deux chefferies contrastées dans lesquelles le NMJD travaillait déjà avec les dirigeants communautaires. L'une est une grande circonscription urbaine ; l'autre est moins peuplée et rurale.

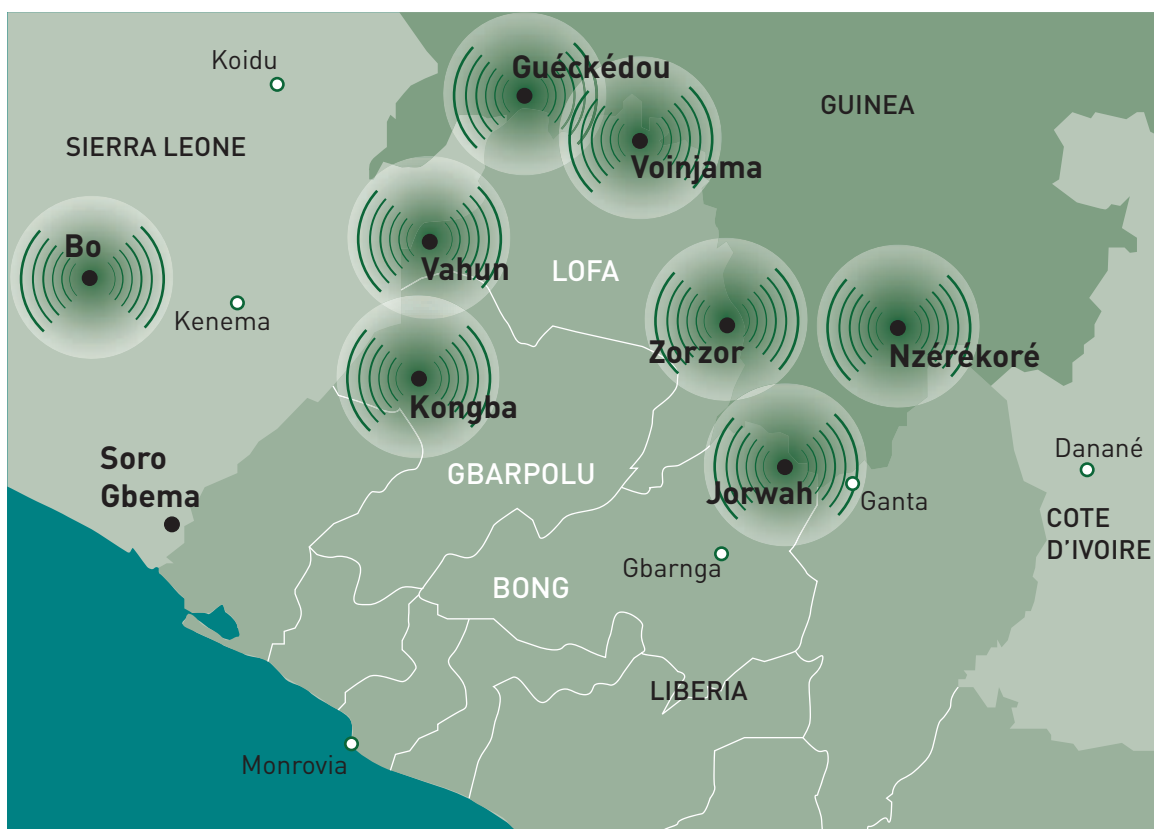
Chefferie de Kakua dans le district de Bo – Kakua est la chefferie qui abrite la ville de Bo. Avec une population d'environ 200 000 habitants, Bo est la deuxième plus grande ville de la Sierra Leone et le centre commercial du groupe ethnique Mende, ainsi qu'un point d'accueil pour des migrants venant aussi bien d'autres régions de Sierra Leone que du Libéria. La population est donc mélangée du point de vue ethnique et religieux, avec plusieurs migrants qui se sont installés pendant ou après la guerre. Pendant la période précédant les élections de 2007, elle a été le théâtre d'affrontements quelquefois violents entre les partisans du Sierra Leone Peoples Party (SLPP) et du People's Movement for Democratic Change (PMDC). La population de Kakua, hormis la ville de Bo, est estimée à 30 000 habitants.

Chefferie de Soro Gbema dans le district de Pujehun – Soro Gbema est une chefferie rurale de taille relativement réduite dans le sud-est de la Sierra Leone, jouxtant directement la frontière libérienne et le point d'intersection du grand axe routier sur le rivage de Bo. La majorité des 32 000 habitants est constituée des Mende et des musulmans, avec quelques Vai, Gola et autres groupes. Elle a été très exposée aux mouvements des réfugiés lors du conflit libérien et est devenue actuellement un important centre de transport entre Bo et Monrovia. Soro Gbema a été le théâtre d'affrontements violents entre les partisans du SLPP et ceux du All People's Congress à la veille des élections municipales partielles de mars 2009.

Station de radio	Emplacement	Langues de diffusion	Rayon de diffusion
Radio Jorwah	Jorwah au Libéria	kpelle, anglais	70 km – Libéria et Guinée
Radio Kungbor	Kongba au Libéria	mende, anglais, gola, vai	80 km – Libéria et Sierra Leone
Voice of Vahun	Vahun au Libéria	mende, kissi, gbandi, anglais	80 km – Libéria et Sierra Leone
Radio Kintoma	Voinjama au Libéria	mandingo, loma, anglais, français	200 km – Libéria et Guinée
Radio Life	Zorzor au Libéria	loma, mandingo, kpelle, belle, fula, anglais, français	100+ km – Libéria et Guinée
Radio Rurale	Guéckédou en Guinée	kissi, maninka, français, anglais	100 km – Guinée, Libéria et Sierra Leone
Zaly FM Liberté	Nzérékoré en Guinée	kpélé, maninka, français, anglais	150 km – Guinée et Libéria
Radio Kiss	Bo en Sierra Leone	mende, krio, anglais	100+ km – Sierra Leone

Soro Gbema ne dispose pas de sa propre radio, mais dépend de la Cape Mount Radio à Sinje de l'autre côté de la frontière libérienne pour une certaine programmation. Cette radio ne peut être reçue qu'à certains endroits de la chefferie dans un rayon de 8 km de la frontière.

Carte des stations de radio



En outre, le projet a renforcé les capacités locales en faisant appel aux organisations telles que la Liberia Women's Media Action Committee (LIWOMAC) et la Female Journalists of Liberia (FEJAL) pour assurer la formation des animateurs et des journalistes de sexe féminin au Libéria en matière de reportage et de programmation soucieuse de l'égalité entre les sexes et de couverture des problèmes liés à la SGBV.

Influencer le contexte régional

Deux ans après le lancement du projet, les animateurs issus de toutes les neuf communautés se sont réunis à Nzérékoré pour partager et comparer leurs expériences et développer des messages de défense des droits destinés aux communautés et aux décideurs en Guinée, au Libéria, en Sierra Leone et dans toute la région sur la base des messages qu'ils partageaient déjà avec les chefs, les anciens, les magistrats, les responsables gouvernementaux, les forces de sécurité, ainsi que des femmes et des hommes ordinaires dans leurs communautés. Un tel niveau de défense des droits à l'échelle locale est déjà explicitement international, dans la mesure où les communautés cibles se trouvent dans des régions frontalières et utilisent des méthodes et des médias qui diffusent délibérément des informations et des conseils au-delà des frontières. Ainsi, les radios libériennes émettent dans une langue vernaculaire commune, suscitant des appels téléphoniques depuis la Guinée et la Sierra Leone, les animateurs ciblant des commerçantes transfrontalières.

Les membres du personnel du projet de International Alert basés à Conakry, Freetown et Monrovia ont partagé ces expériences de défis au niveau local, des possibilités et des succès en promouvant la sécurité des femmes et des filles avec leurs contacts dans les réseaux nationaux de femmes, les parlements et les ministères en charge des questions de Genre, de l'Intérieur et de la Justice. La présente publication entend également saisir et communiquer les résultats du projet en termes de défis et de meilleures pratiques.

4. Sécurité et mécanismes de recours juridique

Les trois pays s'évertuent depuis 2005 à adopter une législation visant à promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles, le Libéria et la Sierra Leone ayant mis sur pied des unités spécialisées de protection en faveur des femmes et des enfants dans le cadre des processus de réforme de leur secteur de la sécurité. La promotion de la prise de connaissance de ces lois ainsi que la promotion de la coopération et du dialogue entre les agents du maintien de l'ordre et les responsables politiques et judiciaires ont été des éléments décisifs dans le cadre de ce projet.

Libéria

Le Libéria a été le premier pays dans la région à promouvoir les droits de la femme et compte parmi ses ministères un département du Genre et du Développement très actif avec des représentants dans chaque pays et dans certains districts. Il a promulgué de nouvelles lois sur le genre, notamment la loi sur le viol, la loi sur l'héritage et les cadres politiques, y compris le Plan d'action national de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et une politique relative à la violence basée sur le genre. Toutefois, il s'agit d'interventions techniques et legalistes qui souffrent d'une très faible base de connaissances et d'expertise pour leur mise en oeuvre. Les animateurs se sont employés à sensibiliser les uns et les autres au sujet de ces nouvelles lois, y compris les dirigeants traditionnels, les hommes et les femmes, ainsi que la population de quelques-unes des régions les plus éloignées du pays.

Depuis 2005 la Police nationale du Libéria (LNP) a créé des unités de protection des femmes et des enfants (Women and children Protection Units – WCPU) dans la plupart de ses plus grands postes de police, notamment dans des sièges de comtés comme Voinjama, pour s'occuper des problèmes de violences sexuelle et conjugale et d'exploitation. Cependant, la plupart des communautés impliquées dans le projet sont trop isolées des WCPU pour en faire bon usage, même lorsqu'elles sont au courant de leur existence, et il y a rarement un centre d'hébergement pour les victimes. La Police nationale du Libéria est encore loin du compte par rapport à son objectif de recrutement de 20 pour cent de femmes officiers, en particulier dans les régions de l'arrière-pays, en dépit des mesures incitatives liées à l'offre. Lofa, et en particulier les comtés de Bong, ont des ratios du nombre de civils pour un policier qui figurent parmi les plus bas du Libéria et à peine quelques véhicules, ce qui signifie que leur présence ne va pas en général au-delà de quelques villes. L'expérience communautaire du maintien de l'ordre est ainsi très différente dans les zones rurales et urbaines. Jorwah, par exemple, est au moins à une heure et demie de route du poste de police le plus proche et les populations locales signalent qu'elles n'ont jamais vu un agent de police visiter la ville.

Sierra Leone

La Sierra Leone a adopté trois lois communément appelées « Gender Acts » en juin 2007 : la loi contre la violence domestique, la loi sur les successions et la loi sur l'enregistrement des mariages et des divorces coutumiers. Ces lois cherchent à réglementer les différences existantes entre la loi statutaire, la loi coutumière et la loi islamique pratiquées en Sierra Leone et mettre une entrave aux pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes. Un Plan d'action national sur la mise en oeuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies a également été approuvé. Cependant, à cause du pouvoir des chefs et des institutions traditionnelles, les lois

nationales sont mises en oeuvre à des degrés différents hors de Freetown et quelquefois, dépendent de l'adoption de règlements par les autorités locales.

La Police sierra-léonaise (SLP) a établi ses Unités d'aide à la famille (Family Support Unit – FSU pour la première fois en 2000 et actuellement, elle en compte 26 dans tout le pays. En 2005, la SLP a été contactée par les Nations Unies pour aider à former et à établir des unités de protection équivalentes au sein de la nouvelle police libérienne. La SLP est une force bien plus importante que la LNP et a une plus grande présence sur le terrain, bien qu'elle souffre relativement du manque de moyens logistiques hors des villes. En outre, il existe une « police des chefferies » qui sert les tribunaux locaux dans le cadre de la loi coutumière. Dans la mesure où l'on estime que la plupart des Sierra-Léonais ruraux ont accès aux institutions juridiques coutumières en premier lieu et que la SLP doit déférer les crimes aux tribunaux officiels, les victimes risquent d'être réticentes à aller vers l'Unité d'aide à la famille. Dans les villes tout au moins, la SLP a essayé d'associer les communautés et les groupes de femmes de manière proactive à travers les conseils locaux de partenariat avec la police et les initiatives communautaires de maintien de l'ordre.

Guinée

Le code pénal de la Guinée a été révisé en 2006 et comporte actuellement des lois spécifiquement contre la violence en famille ou la bastonnade (articles 295-304), les MGF (article 305), le viol (article 321), le mariage forcé et précoce (article 331) et l'abandon de famille (articles 353-355). Par rapport au Libéria et à la Sierra Leone, où les ONG locales et internationales sont très actives dans la diffusion des lois sur le genre, il y a relativement peu de prise de conscience publique en matière de droits de la femme et des procédures pour obtenir des soins et la réparation en cas d'agression.

La police guinéenne – divisée en Police Nationale et en Gendarmerie – ne dispose pas d'une unité spécialisée pour la protection de la famille ou des femmes et des enfants, mais des Comités Locaux de Protection des Femmes et des Enfants (CLEFS) ont en principe été établis. Les femmes sont censées dénoncer les crimes de violence sexuelle à travers leur famille et le Comité de médiation du village ou du quartier dans un processus relativement complexe et chronophage. Cette situation met en évidence le besoin d'une défense des droits à l'échelle locale et d'un accompagnement des victimes dans les dédales du système judiciaire guinéen. Tout comme l'armée, la gendarmerie paramilitaire entretient des relations difficiles avec la population et surtout avec les femmes. Un centre d'hébergement a été établi à Nzérékoré par une ONG locale pour la protection des femmes et des victimes de violences mineures.

5. Accès à la justice

En dépit des différences observées dans les héritages historiques et constitutionnels, tous les trois pays disposent de mécanismes de recours à la fois statutaires et coutumiers dont le pouvoir et l'influence sont variables. L'État et ses institutions judiciaires officielles n'ont la capacité de répondre aux besoins locaux dans aucune des communautés où le projet se déroule. En fait, pour de nombreux citoyens et victimes, l'idée de rendre la justice rétributive publique est honteuse ou indésirable. Les tribunaux coutumiers, d'habitude présidés par les chefs ou leurs représentants, comblent le vide et offrent la justice réparatrice au niveau communautaire. Un aspect important du projet a résidé dans la formation et la poursuite d'une défense des droits au niveau local avec les autorités coutumières et religieuses pour les sensibiliser par rapport aux besoins et aux droits des femmes et des filles, ainsi qu'aux lois et mécanismes de recours qui doivent être respectés en tant que moyens visant à mettre un terme à l'impunité autour de la violence sexuelle et sexospécifique. L'objectif consistait à promouvoir une approche plus intégrée entre les différentes parties prenantes, en facilitant à la fois la justice pour les victimes et un moyen de dissuasion pour les auteurs.

Libéria

Le Libéria dispose de deux systèmes juridiques parallèles qui sont à peine coordonnés, ce qui traduit le manque d'intérêt historique entre les élites côtières urbaines avec l'administration de la population « tribale » de l'arrière-pays. Un système juridique efficace enraciné dans la Common Law américaine et, sous l'autorité du ministère de la Justice, a compétence en matière pénale sur toute l'étendue du territoire, mais en pratique, elle est peu sollicitée hors des villes. Un système coutumier fonctionne sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, avec le chef du village, du quartier, du clan ou du district qui rend la justice selon les traditions non codifiées de sa tribu.

Les tribunaux de circuit avec au moins un juge et un procureur ont été créés dans tous les 15 chefs-lieux. Les tribunaux de première instance existent dans la plupart des districts, mais la majorité d'entre eux manquent de magistrats formés et rémunérés, de greffiers ou d'avocats et de locaux fiables. Le système coutumier n'a pas de palais de justice officiel, ni de juristes ou d'huissiers, mais dépend du respect du jugement des anciens, presque toujours des hommes. Il n'y a pas eu d'élections à la tête des chefferies depuis les années 1980. Aussi bien les textes de loi que les règlements de l'arrière-pays, qui sont censés orienter le droit coutumier, ont été en partie perdus dans la guerre civile et il existe une confusion considérable sur la juridiction des tribunaux coutumiers, de première instance et de circuit à la fois dans le droit criminel et le droit civil. Les responsables du ministère de la Justice insistent sur le fait que le droit coutumier n'a aucune juridiction sur les affaires criminelles, bien que les chefs pensent que les affaires criminelles mineures relèvent de leur responsabilité.

Pour la plupart des Libériens, en particulier ceux qui vivent hors des villes, le système judiciaire officiel demeure hors d'atteinte. Il est lent, inefficace et largement considéré comme coûteux ou corrompu dans la mesure où il n'existe aucune assistance juridique ni de financement de l'aide aux victimes, à moins qu'une ONG ou les Nations Unies soient disposées à désigner un avocat ou un auxiliaire juridique pour suivre le cas à travers un long processus. Les animateurs communautaires du présent projet ont proposé une telle aide aux victimes de la SGBV qui, si cela n'avait pas été le cas, auraient dépendu de l'intervention des chefs ou des anciens, en violation du droit national.

Sierra Leone

Le système juridique de la Sierra Leone reflète énormément l'héritage de la division entre « colonie » urbaine et « protectorat » rural sous l'administration indirecte des chefs, qui demeurent les principaux acteurs en matière de politique et de justice hors de Freetown. La quasi-totalité du pouvoir judiciaire est entre les mains de Freetown, avec un seul tribunal de circuit et 12 *Magistrates Courts* (un par district, avec une population qui dépasse 500 000 habitants dans le cas de Bo), avec une poignée de magistrats et un juge itinérant entre eux. La charge judiciaire incombe ainsi lourdement aux « tribunaux locaux » dotés en personnel par les présidents de tribunaux nommés par les chefs supérieurs, le plus souvent issus de la même famille et sans formation officielle. Ces tribunaux administrent le droit coutumier (y compris la loi musulmane au besoin) en fonction du groupe ethnique dominant de chacune des 149 chefferies.

Contrairement au Libéria et à la Guinée, les tribunaux coutumiers sont compétents en matière criminelle lorsque la peine encourue ne dépasse pas six mois, notamment les cas de SGBV mineurs / sans circonstances aggravantes. Ils peuvent faire appel aux tribunaux de première instance, bien que les tribunaux locaux rendent compte au ministère de l'Intérieur plutôt qu'au ministère de la Justice et que leur verdict n'est pas soumis à un examen juridique. Il n'existe pas de procureurs dans les tribunaux locaux et moins d'un procureur pour chaque tribunal de première instance. Tandis que les tribunaux coutumiers n'ont aucune juridiction pour juger des cas de viol ou d'agression sexuelle grave, la réalité dans la plupart de chefferies est que la population n'a aucun contact avec le système juridique et peut faire l'objet d'une réprobation sociale pour n'avoir pas laissé les chefs régler les problèmes selon les principes réparateurs. La réalité est qu'il est attendu et demandé aux tribunaux locaux, du village ou de la section de résoudre les cas graves de la SGBV et de statuer en matière civile dans des affaires concernant l'héritage, le mariage ou le divorce. Le personnel féminin est extrêmement rare dans les tribunaux et il existe peu d'harmonisation entre les textes de lois, les engagements en matière de droits et le droit coutumier pratiqué par la plupart des chefs et des présidents.

Par conséquent, les performances officielles de la Sierra Leone en matière de poursuites engagées contre les auteurs de la SGBV est épouvantable, en dépit de ses efforts déployés pour l'adoption d'une nouvelle législation visant à protéger les femmes et les filles. Selon les chiffres avancés par le PNUD en février 2010, sur 927 cas d'abus sexuels et 1 543 cas de violences familiales signalés à l'échelle nationale en 2009, aucune condamnation n'a été obtenue et seul un non-lieu a été rendu. La grande majorité des cas faisaient l'objet d'une enquête ou étaient en instance de jugement parce que la police et les ressources judiciaires étaient submergées ; 13 pour cent des requérants pour abus sexuels ont retiré leurs plaintes ou sont parvenus à un arrangement à l'amiable. Les animateurs du projet dans les chefferies de Kakua et Soro Gbema ont été formés par le NMJD pour travailler en tant qu'auxiliaires juridiques afin d'essayer d'orienter les victimes de la SGBV à travers les tribunaux locaux et statutaires.

Guinée

Contrairement au Libéria et à la Sierra Leone, la Guinée dispose d'un système juridique unifié et codifié basé sur le droit civil français et administré par une hiérarchie de juges en fonction des circonscriptions administratives du pays. Les chefferies ont été officiellement abolies en 1957 et le droit coutumier n'est pas reconnu par la constitution, bien que celle-ci ait été suspendue depuis le coup d'État de décembre 2008.

En réalité, l'État et le système judiciaire officiel ne disposent pas de ressources pour répondre aux besoins de la population en matière de justice et suscitent une méfiance considérable. Au niveau

local, les chefs, les anciens et les imams existent toujours et exercent une influence considérable sur l'administration de la justice informelle, notamment sur les affaires pénales et les affaires privées comme l'héritage, le mariage, le divorce et la garde d'un enfant. Les administrateurs guinéens s'en remettent aux autorités traditionnelles pour combler le vide de la gouvernance et du système judiciaire. Des Comités de médiation existent au sein de chaque village ou quartier pour officialiser et arbitrer l'interaction de l'État avec ce qui pourrait par ailleurs être considéré comme des institutions de l'autorité coutumière. En fait, le point de vue qui prévaut parmi les activistes de la région, c'est que le sud de la Guinée a réellement des chefferies qui figurent parmi les plus fortes et les moins soucieuses de l'obligation de rendre compte dans l'UFM et que la société guinéenne est plus conservatrice et plus encline aux tabous que ses voisins de l'après-guerre.

Formation des personnes appelées à rendre la justice coutumière en Sierra Leone

En 2009, International Alert a organisé dans chacun des trois pays impliqués dans le projet des formations conjointes de personnes appelées à assurer la sécurité et la justice issues des systèmes officiel et coutumier afin de partager les expériences, sensibiliser, coordonner les pratiques et développer des réseaux de défenseurs ou de conseillers pour guider les victimes de la SGBV dans les méandres des mécanismes de recours juridique.

En Sierra Leone, où les tribunaux coutumiers disposent du plus grand pouvoir officiel, un atelier de deux jours a été organisé avec le NMJD à Bo en août 2009. Cet atelier a regroupé des représentants de cinq communautés dans les chefferies de Kakua et Soro Gbema et ceux des communautés cibles dans le comté de Lofa au Libéria. Chaque communauté était représentée par un chef ou un ancien, un responsable du tribunal local, un responsable du SLP et un auxiliaire juridique. Des formations similaires se sont déroulées à Gbarnga au Libéria et à Nzérékoré en Guinée avec des compositions légèrement différentes du personnel concerné en fonction des structures sociales et juridiques du pays.

Pour la plupart des participants, il s'agissait de la toute première fois pour des autorités coutumières et statutaires d'être formées ou sensibilisées ensemble, ce qui entraîne une plus grande prise de conscience des rôles et responsabilités mutuels dans le cadre d'une approche fondée sur les chaînes de valeur de la sécurité et de la justice. Les animateurs sierra-léonais ont reçu une formation d'auxiliaires juridiques, ce qui leur permet d'orienter les victimes de la SGBV dans les méandres des processus de recours et quelques-uns des animateurs au Libéria et en Guinée ont également eu une longue expérience d'intercesseurs juridiques au sein de leurs communautés. Le président du tribunal local a reconnu qu'avant la formation, il avait une connaissance dérisoire des lois et des engagements relatifs au genre, mais qu'il comprenait à présent comment ils se rapportent aux concepts classiques des droits et de la protection des femmes. Il est devenu un important défenseur des droits des femmes et des filles auprès de ses collègues et de ses parents qui officient en tant que chefs et présidents de tribunaux dans le district.

Barrières qui entravent l'accès à la justice

Le personnel du projet, les animateurs et autres parties prenantes ont identifié le manque de capacités et de volonté dans la manière de rendre la justice par les institutions aussi bien officielles que coutumières comme l'un des défis permanents à relever pour assurer la sécurité des femmes et des filles dans l'UFM. Les barrières spécifiques à l'accès à la justice dans les communautés couvertes par le projet sont les suivantes :

- l'éloignement physique des tribunaux officiels (de première instance et de circuit) et les difficultés de transport pour y arriver, notamment le manque de dispositions pour transporter les témoins jusqu'au tribunal ;
- les effectifs insuffisants, la formation et la rémunération de la magistrature et des professionnels du droit dans les tribunaux officiels, entraînant l'absentéisme, le manque de professionnalisme et la corruption ;
- la compromission des affaires judiciaires par les victimes et leurs familles, à travers la frustration, le manque d'argent ou la pression communautaire et parfois familiale qui les amène à abandonner la justice rétributive qui sème la discorde ;
- l'administration inadéquate de la preuve médicale pour les victimes du viol, surtout à cause du manque de personnel médical formé de manière adéquate ;
- la formation et dotation insuffisantes des fonctionnaires de police pour l'enquête criminelle et le traitement des éléments de preuve ;
- l'impunité des élites, notamment des personnes ayant de bonnes accointances politiques et les familles de chefs dont les proches contrôlent les tribunaux coutumiers ;
- les pratiques traditionnelles nocives, la subordination traditionnelle des femmes et l'influence des sociétés secrètes sur les tribunaux coutumiers, dans la mesure où les chefs et les présidents de tribunaux sont invariablement des hommes et comptent sur leur appartenance aux sociétés Poro pour le pouvoir dans la communauté ;
- la prévalence de l'analphabétisme et de la pauvreté parmi les femmes, ce qui renforce leur statut inférieur et ébranle leur connaissance de leurs droits et leur capacité à recourir à la justice de façon indépendante ;
- la diffusion insuffisante des nouvelles lois sur le genre qui autonomisent les femmes et criminalisent la violence familiale et sexuelle, en particulier dans les zones rurales ;
- L'absence de règlements incorporant les droits des femmes dans le droit coutumier local a été ressentie comme un problème particulier en Sierra Leone ;
- La fuite des auteurs qui traversent les frontières internationales a été ressentie comme un problème particulier en Guinée.

Les animateurs et le personnel du projet ont travaillé intensément pour surmonter ces barrières, que ce soit en agissant comme défenseurs des victimes de la SGBV à travers des procédures judiciaires, en formant et en sensibilisant les chefs, le personnel judiciaire et médical, ou en utilisant la radio et les forums pour sensibiliser sur les lois et pour remettre en cause la discrimination bien établie.

6. Conclusions et recommandations

Sept ans après le dernier accord de paix majeur, les anciennes zones de conflit de l'UFM ont fait des progrès significatifs mais variables pour faire face à la fréquence et à l'impact de la SGBV. Un projet de législation sur l'égalité entre les sexes a été adopté dans chaque pays et, au Libéria et en Sierra Leone tout au moins, les tribunaux officiels ont été à nouveau créés, les réformes de la police ont introduit des unités de protection de la famille et une panoplie d'organisations de la société civile et communautaires ont travaillé sans relâche pour susciter la prise de conscience et remettre en cause les attitudes et pratiques nocives.

Cependant, d'énormes difficultés continuent d'entraver la sécurité des femmes et des filles de la région, en particulier celles qui vivent dans des zones enclavées ou rurales où la présence de la sécurité étatique et des institutions judiciaires demeure faible ou inexistante. Dans tous les trois pays, la violence contre les femmes a des racines profondes dans la société secrète à prédominance masculine et dans certaines pratiques traditionnelles nocives. L'expérience d'un peu plus de deux décennies de conflit violent et de déplacement a à la fois aggravé l'exposition à – et l'intensité de – la SGBV tout en amenant les communautés et les femmes à remettre en cause les attitudes et les pratiques à l'égard des femmes.

Depuis 2008, le projet Sécurité Humaine a promu des méthodologies novatrices et des médias pour autonomiser les membres des neuf communautés dans les territoires frontaliers des trois pays pour faire face aux menaces à la sécurité des femmes et des filles. Un réseau d'animateurs a été mis sur pied et formé au sein de leurs propres communautés pour améliorer la connaissance, remettre en cause les attitudes et les pratiques, sensibiliser aux droits et guider les victimes de la SGBV dans les méandres des mécanismes de recours juridique. Des émissions dramatiques et une programmation stimulante ont été développées grâce aux radios communautaires émettant en langue vernaculaire au-delà des frontières. Des prestataires de service coutumiers et officiels ont été formés et sensibilisés quant à la manière d'aborder les besoins des femmes en matière de sécurité et de justice, et ont commencé à collaborer plus étroitement pour répondre à ces besoins. Un plaidoyer a été mené auprès des intervenants locaux, nationaux et internationaux pour qu'ils prennent part activement aux défis visant à assurer la sécurité des femmes et des filles et à quelques-unes des meilleures pratiques développées tout au long du projet.

En dépit des progrès réalisés dans les communautés cibles, l'expérience a montré que les trois pays se situent à des stades tout à fait différents et que beaucoup de travail reste à faire pour remettre en cause la position subalterne occupée par les femmes sur les plans social, juridique et économique, ainsi que les séquelles de la violence contre les hommes. Par rapport à la Sierra Leone et au Libéria, la Guinée est à un stade relativement précoce en matière de lutte contre l'impunité et de lutte contre la SGBV ; la société civile et les organisations communautaires demeurent très faibles. Les deux premiers pays ont fait des progrès substantiels en matière de sensibilisation et de remise en cause des pratiques nocives, mais leurs systèmes juridiques ambivalents et la négligence des institutions coutumières dans la réforme du système de justice et de sécurité a surchargé leurs tribunaux avec les procès et les attentes.

La démocratisation et la démilitarisation en Guinée, la décentralisation au Libéria et la consolidation économique en Sierra Leone présentent des possibilités d'amélioration d'une pratique qui met à mal l'impunité et lutte contre la violence sexuelle et sexo spécifique en 2011 et au-delà. Soutenus en cas de besoin par les partenaires internationaux, les gouvernements de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, la société civile et les autorités locales doivent bâtir sur les progrès réalisés au cours des dernières années en s'attelant à :

- harmoniser les lois et les procédures judiciaires entre les acteurs de la justice statutaire et de la justice coutumière afin d'incorporer une législation qui promeut et protège la sécurité et les droits des femmes et des enfants ;
- s'assurer que les lois nationales régissant la violence sexuelle et familiale mentionnent les hommes aussi bien que les femmes en tant que victimes potentielles des actes criminels ;
- fournir les ressources adéquates, notamment en matière de formation, de salaires et d'infrastructures physiques nécessaires au fonctionnement optimal du circuit professionnel, du district et/ou des tribunaux correctionnels sur l'ensemble du territoire national ;
- renforcer les capacités et la prise de conscience parmi les professionnels de la police et de la santé sur la collecte et la manipulation des preuves nécessaires à l'engagement des poursuites judiciaires pour viol et autres formes de violence sexuelle et sexo-spécifique ;
- soutenir le travail des avocats de la communauté ou des parajuristes formés et dotés de ressources nécessaires pour guider les victimes de la violence sexuelle et sexo-spécifique à travers le système judiciaire ;
- former et sensibiliser les chefs, les présidents de tribunaux et autres pourvoyeurs de justice coutumière sur la législation pertinente en matière de genre, collaborant avec eux pour définir leur rôle et leurs responsabilités au sein d'un système judiciaire intégré ;
- contester les pratiques traditionnelles préjudiciables qui ébranlent la sécurité, le statut social ou le bien-être psychologique des femmes et des filles, notamment les mariages précoces, forcés ou informels, l'initiation précoce ou forcée et les mutilations génitales féminines (MGF) ;
- promouvoir des opportunités éducationnelles et économiques pour les femmes et les filles ainsi que leur participation équitable dans les institutions politiques à tous les niveaux ;
- renforcer les capacités des médias nationaux et régionaux pour faire la sensibilisation et mettre à mal les pratiques nocives et l'impunité, notamment par la formation des journalistes de sexe féminin et dans le reportage sensible à la spécificité des sexes.

International Alert.

346 Clapham Road, London SW9 9AP, United Kingdom

Tel +44 (0)20 7627 6800, Fax +44 (0)20 7627 6900, Email general@international-alert.org

www.international-alert.org

ISBN: 978-1-906677-85-5